

Communiqué de presse

Décision du Conseil National de Sécurité : précisions relatives à la fermeture des écoles, des académies et des crèches dans la Région de Bruxelles-Capitale ce mardi et à leur réouverture ce mercredi

Le 23 novembre 2015

1. Fermeture des écoles et académies ce mardi 24 novembre

Suite à la réunion du Conseil National de Sécurité de ce jour qui a décidé de ne pas modifier le niveau de la menace, **il a été décidé, par mesure de précaution, de maintenir la fermeture de l'ensemble des établissements de l'enseignement obligatoire (maternel, primaire et secondaire) et des académies situés dans la Région de Bruxelles-Capitale et ce, sans offre d'accueil pour les élèves.** Les cours et examens seront donc bien suspendus demain mardi également.

Aucun enfant ne sera donc pris en charge par les établissements scolaires ou par les crèches demain.

Le personnel et les enseignants ne doivent pas se rendre dans les établissements sauf s'ils sont appelés par leur direction, notamment en vue de la réouverture des écoles mercredi.

Les responsables d'établissement ont reçu ce jour, par circulaires, des informations et recommandations précises en vue de préparer les mesures de réouverture.

Les parents et acteurs de l'enseignement peuvent si nécessaire, appeler le 0800/20.000 pour de plus amples informations. Les annulations de voyages scolaires à Bruxelles sont toujours recommandées.

Nous remercions tant les parents, les élèves et les équipes éducatives pour leur compréhension et leur esprit constructif au vu de ces événements qui continuent à bouleverser le monde de l'école ces derniers jours.

2. Réouverture ce mercredi 25 novembre

Suite à la réunion du Conseil National de Sécurité, **il a été décidé de ré-ouvrir les établissements de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et les académies situés dans la Région de Bruxelles-Capitale ce mercredi mais, par précaution, dans le cadre de mesures de sécurité renforcées.**

1° Quelles mesures pour les écoles mercredi?

- Sécurité

La réouverture des écoles se fera dans le cadre de mesures de sécurité et de vigilance renforcées. Les directions des écoles ont, à cet effet, reçu des conseils et directives précis en matière de sécurité à Bruxelles et en Wallonie, la semaine dernière, le 17 novembre. Ce matin, une circulaire additionnelle comprenant des conseils et mesures complémentaires en matière de sécurité a été envoyée à toutes les directions **afin de leur permettre de préparer minutieusement la réouverture des écoles en toute sécurité et sérénité, ainsi qu'avec une communication apaisante à l'égard des parents.**

Nous tenons à rassurer les parents. Toutes les équipes de direction sont informées et ont organisé des mesures de renforcement de la vigilance, notamment en matière de contrôle renforcé des entrées et sorties, de gestion des flux et de réduction des rassemblements sur la voie publique.

- Communication à l'égard des parents et enseignants

Les parents recevront normalement une communication sur les différentes mesures en provenance de leur établissement avant la réouverture des écoles. **Les parents peuvent aller consulter les informations sur le site www.enseignement.be et téléphoner au numéro vert 0800/20.000.**

- Espaces de parole organisés pour les élèves mercredi

Nous avons invité les directions par circulaire ce jour, une fois encore, mais pour des raisons adaptées, à prévoir avec les élèves mercredi un **espace de parole organisé par classe ou groupe de classes. Ces espaces doivent avoir notamment pour objectif d'expliquer, laisser parler, questionner et rassurer sur les mesures de sécurité prises et à prendre personnellement et collectivement.**

Face à des enfants et adolescents légitimement inquiets, il convient en effet de les accompagner, de leur permettre d'exprimer leurs émotions et de les rassurer de manière intelligente et raisonnée.

L'objectif de cet espace de parole **peut également permettre d'aborder avec eux les questions relatives aux valeurs qui fondent nos démocraties et le « vivre ensemble ».**

- Autres informations

Nous rappelons que les enseignants seront bien évidemment rémunérés pour la journée du 23 novembre et celle du 24 novembre et que les absences des élèves et enseignants ne seront pas comptabilisées.

2° Quelles mesures pour les crèches demain ?

Les crèches restent fermées demain et ouvriront ce mercredi 24 novembre. La semaine dernière, les responsables des crèches avaient également reçu des conseils et directives en matière de renforcement des mesures de sécurité et de vigilance.

Les parents et le personnel des crèches peuvent consulter le site www.one.be.

Contact Presse : Olivier Laruelle – 0479 97 13 70 - olivier.laruelle@gov.cfwb.be